

PLAN LOCAL D'URBANISME DE BARRAUX

Eléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - Extrait

En rive droite de l'Isère, le territoire de Barraux offre une position singulière à cheval sur la vallée et les contreforts de la Chartreuse. Barraux offre des paysages d'une sensibilité avérée par son appartenance à la vallée du Grésivaudan dans laquelle les relations d'inter-visibilité d'une rive à l'autre, d'un balcon à l'autre y sont très fortes, et par la présence d'un patrimoine bâti remarquable associant l'architecture militaire avec le fort protégé au titre des monuments historiques, plusieurs maisons fortes, le château du Fayet, le bâti villageois ancien ... La commune dévoile un paysage de qualité où les interventions humaines doivent être menées avec attention, intelligence et précaution.

L'approche paysagère de la commune a développé :

- le référentiel paysager communal : particularités du paysage relatives aux composantes topographique, naturelle, agricole et urbaine, qui forgent son identité,
- l'analyse de l'évolution du paysage et des tendances évolutives
- la définition des unités paysagères, des perceptions visuelles vers et depuis la commune, des ambiances et motifs paysagers, des enjeux paysagers

Au-delà de cette expertise, l'étude s'est également portée sur :

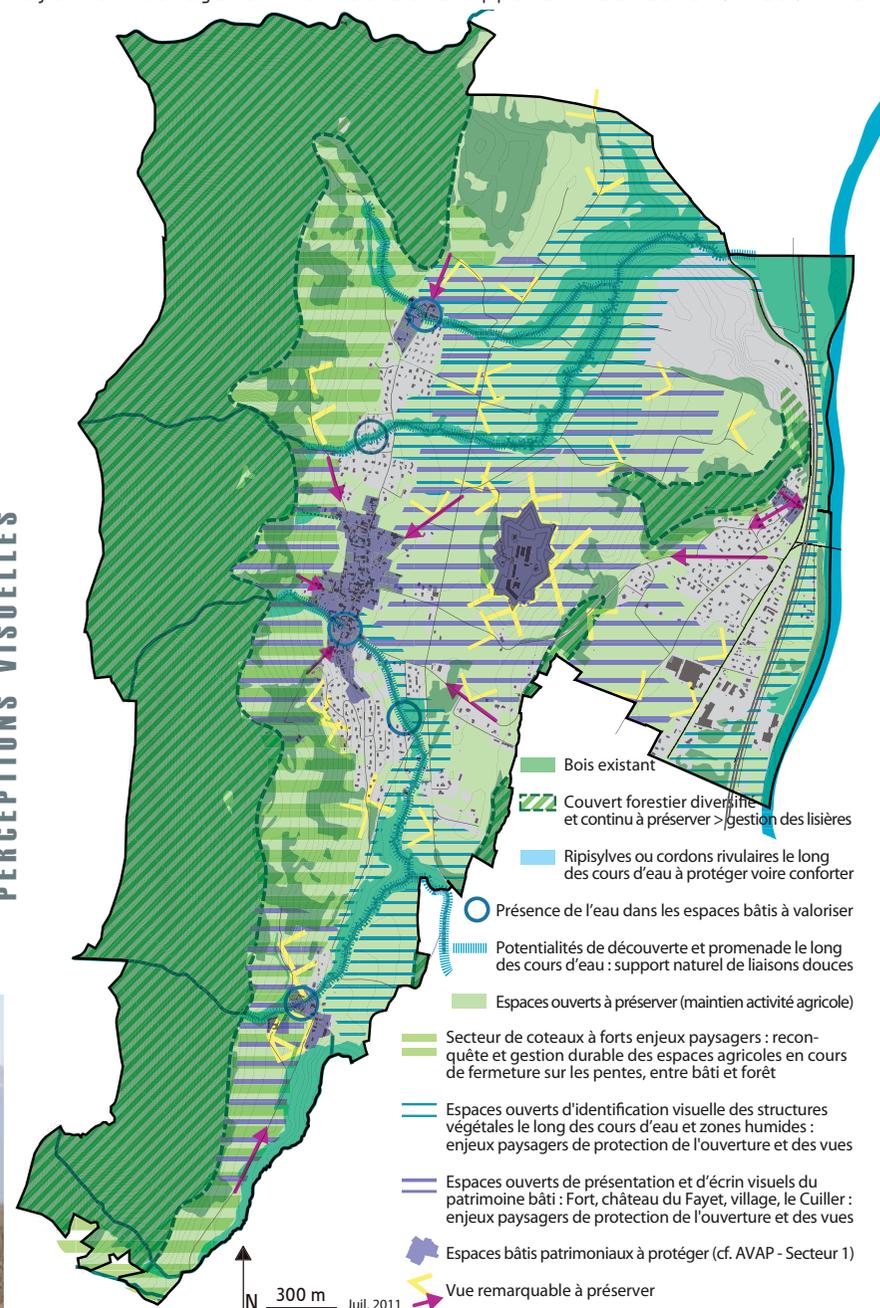
- une analyse fine des zones NA existantes au POS sensibles d'un point visuel et paysager (espace de présentation du village et du Fort).
- des propositions pour des orientations d'aménagement en secteurs stratégiques et sensibles vis-à-vis du village et du Fort et une orientation pour le développement des circulations douces à l'échelle communale.

La commune étant en cours de réalisation d'une AVAP, l'ensemble des phases du PLU ont intégré cette dimension patrimoniale (diagnostic, PADD, Orientations d'aménagement et règlement) en concertation avec l'ABF et le bureau d'étude chargé de l'élaboration de l'AVAP.

REDONNER UN RÔLE PRÉPONDERANT AU FORT



**MANTENIR LES GRANDES CONTINUITÉS PAYSAGÈRES
(BOISÉES ET AGRICOLES) ET LA QUALITÉ DES
PERCEPTIONS VISUELLES**



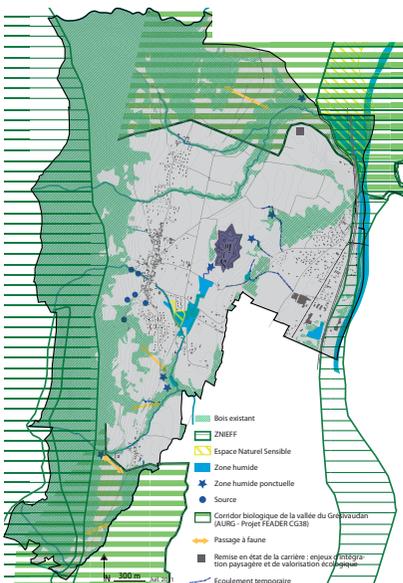


REQUALIFIER LA FAÇADE DU VILLAGE SUR LE FORT

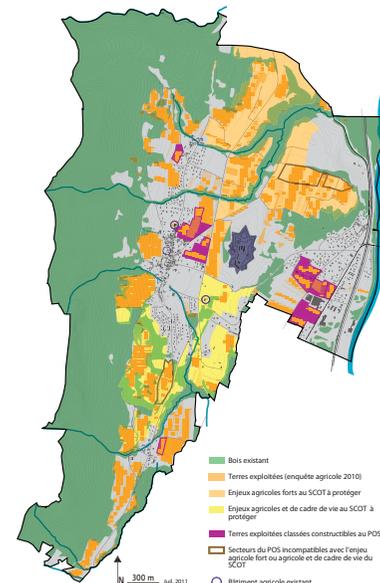
REQUALIFIER LE HAMEAU DE LA GÂCHE, ENTRÉE DE LA COMMUNE ET POINT D'APPEL VERS LE FORT

Éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - Extrait

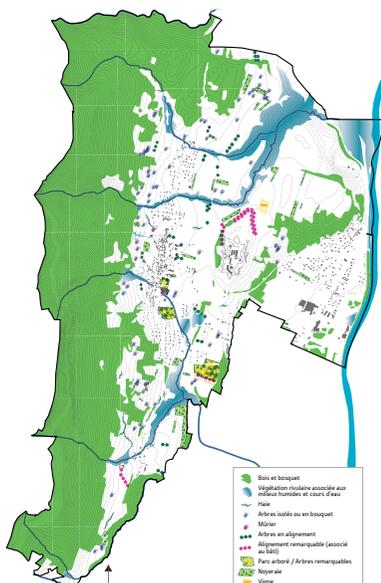
PROTÉGER ET CONFORTER LES RICHESSES NATURELLES



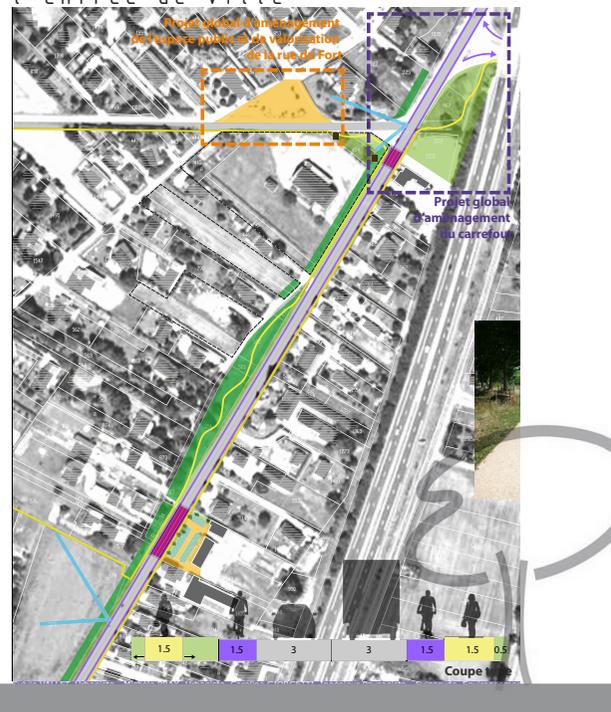
MAINTENIR ET CONFORTER L'ACTIVITÉ AGRICOLE EXISTANTE



PRÉSERVER/VALORISER LES RICHESSES PAYSAGÈRES ET LA QUALITÉ DES AMBIANCES



Proposition de traitement de l'entrée de ville



Orientation d'aménagement et de Programmation du village (extrait)
Requalification de la façade du village vers le Fort

EXTENSION DU VILLAGE EN LIEN AVEC LE CARACTÈRE PATRIMONIAL DES LIEUX

